

MON OPINION, Acadie Nouvelle

18 juin 2007

De la discrimination systématique

Je vous félicite d'avoir pris position sur l'équité salariale dans votre éditorial du 1^{er} juin. Vous avez raison d'affirmer que la tradition contribue à la sous-évaluation des emplois occupés par les femmes et que la bonne volonté ne suffit pas pour corriger l'injustice.

Imaginons que toutes les femmes victimes d'iniquité salariale soient remplacées par des hommes noirs. Qui oserait soutenir alors que la conjoncture économique ne permet pas de leur payer un salaire plus juste? Qui invoquerait le passé d'esclaves des Noirs pour justifier une rémunération inférieure?

Il est vrai qu'une partie de l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'explique par des facteurs liés à la formation, à l'expérience, aux conditions de travail, etc. Mais selon des études sérieuses, même quand tous les facteurs possibles sont pris en considération, il reste un écart d'environ 10% attribuable à la variable sexe.

Ce n'est pas parce qu'ils sont méchants que bien des employeurs n'offrent pas à leurs employées un salaire égal à celui que touchent les hommes pour un travail d'égale valeur. C'est parce que ces employeurs font partie d'un système où la discrimination à l'endroit des femmes s'est insérée il y a longtemps et de façon parfois très subtile. Il s'agit là d'une discrimination dite « systémique ». À elle seule la bonne volonté ne peut l'enrayer. L'expérience du Québec et de l'Ontario le démontre : il faut une loi sur l'équité salariale.

Simone Rainville
Moncton

(Indiquez ici votre nom, numéro de téléphone, adresse)